



# Echos des Landes

J'adhère !

Supplément départemental au bulletin académique du SNEP FSU



L'activité syndicale du SNEP-FSU Landes :  
une dynamique qu'il faudra poursuivre et  
renforcer et qui porte ses fruits !

92  
syndiqués...  
presque le  
record !!!

Le SNEP-FSU Landes bien représenté lors du conseil syndical académique de fin d'année puisque 8 membres du bureau départemental ont participé aux travaux (Emmanuelle, Sandra, Kevin, Julien, Lisa, Rémi, Jean-Noël et Christel) : une belle dynamique d'activité syndicale qui booste ! »



**Parcours du combattant pour la reconnaissance d'incapacité permanente partielle (IPP) et pour l'obtention de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) .**

Suite à un accident du travail (Mai 2012), lors d'un entraînement UNSS, je m'aperçois que je ne récupère pas normalement malgré tous les efforts déployés (kiné, reprise de certains sports, stage d'un mois au CERS et consultations de spécialistes à Bordeaux et Paris).

Deux ans après l'accident, la situation n'évoluant plus, JN CAPDEVILLE alors secrétaire départemental du SNEP 40, me conseille de faire un dossier au près de la DSDEN des Landes pour une reconnaissance d'IPP .

La DSDEN me propose de se baser sur l'expertise de la MAIF qui s'était prononcée sur les séquelles.

Je refuse et demande à ce que ce soit mon employeur qui me fasse une expertise et non mon assurance personnelle .

Un expert est donc mandaté par la DSDEN et prononce un taux d'IPP de 14% , un taux supérieur à celui de la MAIF .

Mon dossier passe en commission de réforme ,où je suis représenté par deux collègues du SNEP,

**- UNE VICTOIRE ! -**

et confirme l'IPP.

Puis une autre commission de réforme pour l'obtention de l'ATI .

Depuis la date de consolidation ,c'est à dire 2 ans après l'accident, toutes ces démarches ont pris 18 mois.

Mon expérience ne s'arrête pas là puisqu'au bout de 5 ans la situation est obligatoirement réévaluée. Conscient des délais administratifs, j'anticipe en contactant la DSDEN 6 mois avant pour refaire l'expertise médicale quinquennale obligatoire. L'expertise confirme la première et valide l'IPP de 14%. A partir de là les collègues du SNEP sont actifs et présents pour refaire tout le circuit ...

Commission de réforme pour valider l'IPP et pour l'obtention de l'ATI .

Les collègues sont présents aux commissions et relancent les différents services de la DSDEN, Malgré leurs efforts les démarches prennent encore 18 mois !

**Mes conseils: garder toutes les traces écrites ou mails, contacter les collègues du SNEP qui connaissent bien les rouages de l'administration et ... surtout être patient !**

**Un grand merci pour l'expertise et la pugnacité des collègues du SNEP**

Xavier



## IMP: Une victoire !

Un témoignage de Virginie Servat

En avril 2019, je téléphone à un membre actif du SNEP (Rémi De Carlo) pour obtenir des informations sur la différence tarifaire entre une IMP et une heure supplémentaire en vue de l'ouverture d'une section sportive dans mon collège. Au cours de la discussion, je découvre qu'en théorie, le coordonnateur EPS de mon collège est censé percevoir 2 IMP pour cette mission. Ce qui n'est pas le cas puisque la coordonnatrice EPS touche 1 IMP.

Suite à cette discussion, j'interpelle mon chef d'établissement sur ce manquement. Il me dit ne pas être au courant. La principale adjointe, quant à elle, estime qu'une IMP, lui semble suffisante au regard des autres matières. Le chef d'établissement m'informe que la modification sera faite pour l'année scolaire suivante mais que pour l'année en cours, il est

trop tard, car il n'a plus de réserve pour les heures supplémentaires.

De fait, je contacte le SNEP,

bien que non à jour de ma cotisation, qui va m'indiquer la procédure à suivre.

Dans un premier temps, je vais rédiger un courrier à destination du DASEN. Ce courrier restera sans suite. Le SNEP va m'épauler de façon efficace et toujours de façon cordiale.

Dans un deuxième temps, briefée par Nathalie Lacuey et Jean Fayemendi, je vais monter un dossier de recours contentieux puis l'adresser par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception aux Président et Juges du Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Grâce à l'aide du SNEP, j'ai obtenu gain de cause et touché l'intégralité de la somme due SOIT 1250 EURO.

Un grand merci aux personnes m'ayant apporté leur aide, sans quoi, je n'y serai pas arrivée toute seule.

**- ECHOS DES LUTTES -**

# BUREAU DU SNEP 40

INTITULE	DOSSIERS	RESPONSABLES
<b>SECRETARIAT DEPARTEMENTAL</b>	Coordination et animation des instances syndicales	<b>Christel DE CARLO</b> <b>Rémi DE CARLO</b> <a href="mailto:S2.40@snepfsu.net">S2.40@snepfsu.net</a>
<b>RESPONSABLE SYNDICALISATION TRESORERIE</b>	Responsable syndicalisation Gestion des finances	<b>Rémi DE CARLO</b> 15, B rue Jean Mermoz, 40130 CAPBRETON 06.86.23.73.79.
<b>COMMISSION DE REFORME. CHSCT</b>	Accident du travail Maladies professionnelles	<b>Emmanuelle PICCOLO (titulaire)</b> Clg Dussarat Dax 06.62.73.47.93. <a href="mailto:piccolo.emmanuelle@bbox.fr">piccolo.emmanuelle@bbox.fr</a> <b>Christel DE CARLO (titulaire)</b> <b>Sandra DUFAURE (suppléante)</b> <b>Rémi DE CARLO (agrégé)</b>
<b>RISQUES DU METIER</b>	Groupe de travail sur l'aide aux collègues médicale et juridique, sur les questions liées à la santé et au travail.	<b>Christel DE CARLO</b> Clg J. Rostand Capbreton 06.33.96.43.15. <a href="mailto:c.r.decarlo@wanadoo.fr">c.r.decarlo@wanadoo.fr</a> <b>Sandra DUFAURE</b> Clg H. Scognamiglio Morcenx 06.33.18.62.22. <a href="mailto:sandra.juglin@gmail.com">sandra.juglin@gmail.com</a> <b>Emmanuelle PICCOLO (cf ci-dessus)</b>
<b>EQUIPEMENTS</b>	Relations Conseil Départemental DASEN, Conseil Régional... Documentation	<b>Rémi DE CARLO</b> Clg J. Rostand Capbreton 05.58.72.27.19. <a href="mailto:c.r.decarlo@wanadoo.fr">c.r.decarlo@wanadoo.fr</a> <b>Emmanuelle PICCOLO (cf ci-dessus)</b>
<b>UNSS</b>	Dossier Sport Scolaire Représentants du SNEP au Conseil Départemental UNSS	<b>Christel DE CARLO (cf ci-dessus)</b> <b>Julien LAVIELLE</b> Clg N. Mandela Biscarrosse 06.10.87.22.41. <a href="mailto:julienlavielle40@hotmail.com">julienlavielle40@hotmail.com</a> <b>Sylvain BORDENAVE (suppléant)</b> <b>Pascale EYCHENNE (suppléante)</b>
<b>COMMISSAIRES PARITAIRES (CAPA, FPMA)</b>	Mutations, avancements, Notation administrative, Mesures disciplinaires...	<b>Christel DE CARLO (cf ci-dessus)</b> <b>Sandra DUFAURE (cf ci-dessus)</b> <b>Kévin APPAULE</b> Clg Jean Marie Lonne Hagetmau 06.86.65.11.24. <a href="mailto:kevin.appaule@sfr.fr">kevin.appaule@sfr.fr</a>
<b>CTSD</b>	Postes, DHG, effectifs... Carte scolaire	<b>Emmanuelle PICCOLO</b> Clg Dussarat Dax 06.62.73.47.93. <a href="mailto:piccolo.emmanuelle@bbox.fr">piccolo.emmanuelle@bbox.fr</a>
<b>BULLETIN SITE</b>	Bulletin du SNEP Page départementale du site académique	<b>Benjamin LAPOUBLE</b> Clg des Pays d'Orthe Peyrehorade 06.61.95.14.76. <a href="mailto:sportmarsan@hotmail.fr">sportmarsan@hotmail.fr</a>
<b>TZR</b>	Référent TZR en lien avec l'académie	<b>Frédéric KINDLER</b> 06.17.43.33.19. <a href="mailto:Fred.kindler@hotmail.fr">Fred.kindler@hotmail.fr</a>